

LA MOBILISATION CONTINUE !

Une loi injuste même votée reste injuste

Ce qui était injuste, inefficace et inadmissible dans le projet de loi le reste une fois le texte voté par un parlement soumis au président et au gouvernement.

Ce vote n'entame pas notre détermination ! En 2006 la loi sur le CPE avait été votée et promulguée. La mobilisation avait forcé le président de la République à ne pas l'appliquer.

Au delà, la mobilisation massive, unitaire et partagée contre cette « réforme » des retraites a dévoilé l'imposture sarkozienne : loin des discours de République exemplaire, de soutien au pouvoir d'achat et d'égalité, la politique menée par le gouvernement est fondamentalement injuste, antisociale, dogmatique et destructrice de l'emploi, des solidarités, du modèle social et des valeurs de la République.

**Déterminé-e-s et mobilisé-e-s !
Pour les retraites, pour l'emploi, les salaires et pour d'autres choix de société : justice sociale, égalité réelle, avenir des jeunes !**

UNE RÉFORME DES RETRAITES BRUTALE ET INJUSTE POUR TOU-TE-S...

→ une régression brutale :

- le recul de l'âge légal du départ en retraite de 60 à 62 ans
- le recul de l'âge du départ sans décote de 65 à 67 ans

→ un financement injuste :

- les salariés et les retraités = 90 %
- les plus hauts revenus et le capital = 10 %

... ET PARTICULIEREMENT PÉNALISANTE POUR :

→ les fonctionnaires

- augmentation des cotisations équivalent à la perte d'une journée de salaire par mois et s'ajoutant au gel des salaires
- attribution du minimum garanti de pension soumise à un plafond de ressources et aux conditions du taux plein
- augmentation du nombre des polypensionnés alors que l'injustice de leur situation n'est pas traitée
- suppression de la CPA (cessation progressive d'activité) dans la fonction publique

→ les femmes :

la suppression du droit à pension sans condition d'âge des mères de trois enfants ayant 15 ans de service pousse des milliers de femmes fonctionnaires à abandonner leur activité professionnelle d'ici le 30 juin

→ les jeunes :

la loi crée un nouvel obstacle à leur insertion professionnelle et incite pour l'avenir au développement de l'épargne-retraite privée

→ Face à un gouvernement entêté et désavoué qui passe en force et provoque l'affrontement

→ Face à une réforme des retraites injuste et brutale massivement rejetée

→ Face à un budget 2011 destructeur des emplois et des services publics

→ Face à une politique qui exclut et aggrave les inégalités

5 raisons d'adhérer au SNES

- 1 Bénéficier** de sources d'informations très complètes et fiables.
- 2 Débattre** des modalités d'action et agir collectivement pour améliorer la situation des personnels et le service public d'éducation.
- 3 Pouvoir intervenir** efficacement dans son établissement et peser sur les discussions ou les conflits ; être défendu lors des commissions paritaires concernant les mutations, inspections, notes administratives, etc.
- 4 Pouvoir** donner son avis. Le SNES se nourrit des opinions de ses adhérents. La position adoptée est le résultat des débats.
- 5 Réfléchir** aux contenus, aux pratiques d'enseignement, notamment lors des stages organisés par le SNES, et défendre notre métier.

Le SNES ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Se syndiquer c'est apporter sa contribution, dans l'intérêt de la profession.

 Coupon à remettre au représentant du SNES de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES, 46 avenue d'Ivry 75647 cedex 13

Date de naissance _____ Sexe : masculin féminin

NOM _____ PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____ N° et voie _____

Lieu-dit - Boîte postale _____

Code postal _____ Localité _____

Nom de jeune fille _____ Téléphone _____

Établissement d'affectation : code _____ Catégorie _____ Discipline _____

Nom et adresse de l'établissement _____
